



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Procédure adaptée

Passé en application du Code des Marchés Publics

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'Ouvrage : COMMUNE DE BOHAL

Objet du marché : Travaux de voirie à TREBIGUET – programme 2025

Titulaire du marché :

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur Le Maire de BOHAL

Ordonnateur : Monsieur Le Maire de BOHAL

Comptable assignataire des paiements : Centre des Finances Publiques – 36, Rue Albert de Mun – 56300 PONTIVY

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de mai 2025. (Mois zéro).

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, Prénom :

Agissant pour le nom et le compte de la société :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone : - Adresse mail :

Immatriculation INSEE

N° d'établissement SIRET: | | | | | | | | | | | | | | |

Code APE :

N° d'inscription au R.C.S ou au répertoire des Métiers :

Après avoir pris connaissance du présent document,

M'engage sans réserve à exécuter les travaux et dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- Le présent acte d'engagement et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seule foi.
- Bordereau des prix.
- Détail évaluatif.

Pièces générales de références

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix.

- Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux et normes en vigueur
- Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux et normes en vigueur

ARTICLE 3 - PRIX

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont fermes.

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché sont réglés par application des prix unitaires et/ou forfaitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix.

L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte du détail évaluatif est de :

- Montant hors T.V.A. : €

- T.V.A. au taux de 20,00 % : €

- Montant T.V.A. incluse : €

Montant toutes taxes comprises en lettres :

ARTICLE 4 – AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DU MARCHE DE TRAVAUX

De l'Oust à Brocéliande Communauté – Parc d'activités de Tirpen / La Paviotaie – CS 80055 – 56140 MALESTROIT.

ARTICLE 5 – ETUDES D'EXECUTION

Les études d'exécution sont réalisées en totalité par l'entrepreneur.

ARTICLE 6 – DEBUT D'EXECUTION

A compter de la date de l'ordre de service adressé à l'entreprise.

ARTICLE 7 – DELAI DE REALISATION

La durée prévue pour l'exécution des travaux est de : **1 mois**.

ARTICLE 8 – PENALITES EN CAS DE RETARD

Les pénalités seront appliquées conformément à l'article 20 du C.C.A.G. – travaux.

ARTICLE 9 – MODALITES DE REGLEMENT - PAIEMENTS

Le paiement du marché interviendra en une seule fois, après constatation par le technicien voirie de la collectivité de l'exécution des travaux, sur présentation d'une facture établie à l'ordre du maître d'ouvrage.

Les sommes réglées seront celles correspondant aux prestations réellement effectuées et constatées par le technicien voirie de la collectivité.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir augmentés de deux points.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

| |
|------------------------------------------------------|
| Organisme bancaire : |
| à |
| au nom de |
| Numéro de compte : |
| Code banque : Code guichet : Clé : |

ARTICLE 10 – RECEPTION OU ADMISSION DES PRESTATIONS

La réception des travaux se fera conformément aux dispositions du C.C.A.G.

ARTICLE 11 – CONDITIONS DE RESILIATION

Les stipulations du C.C.A.G. – Travaux, s'appliquent au présent marché.

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>ENGAGEMENT DU CANDIDAT :</u></p> <p>Fait en un seul original, à, le</p> <p>L'Entreprise</p> <p><i>(Cachet et signature)</i></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant H.T. :

T.V.A. 20,00 % :

Montant T.T.C. :

La présente offre est acceptée :

A....., le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par délibération du conseil municipal.